

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Orléans, le 02/12/2021

## Opération de contrôles routiers coordonnés sur des sites stratégiques de la région Centre-Val de Loire

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire a mené le 18 novembre 2021 une opération de contrôles coordonnés sur des sites stratégiques de la région, afin de lutter contre la concurrence déloyale dans le transport routier de marchandises.

Quatorze contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Centre-Val de Loire étaient mobilisés pour ces contrôles, sur sept sites stratégiques (centre routier, entrepôts et quais de chargement et de déchargement), afin de lutter contre le développement d'une concurrence déloyale, de pratiques contraires à la sécurité routière et pour la protection des salariés des entreprises de transports.



Le ciblage de cette opération portait sur :

- le contrôle du respect des règles de transport terrestre, permettant d'assurer une saine concurrence entre les entreprises (règles de cabotage\*, détachement des salariés);
- le contrôle du respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos, conditions d'utilisation du chronotachygraphe et des cartes conducteurs);
- le contrôle de la charge des véhicules, afin de lutter contre l'insécurité routière.

42 véhicules ont été contrôlés, dont 40 poids-lourds et 2 véhicules utilitaires légers. Une large majorité des véhicules contrôlés appartenait à des entreprises non établies en France (97 % des véhicules).

26 % des véhicules étaient en infraction. Au total, ce sont 13 infractions, dont 4 délits, qui ont été relevées par les contrôleurs : cabotage\* irrégulier, usage de faux documents, fausse attestation de détachement, repos insuffisant, surcharge, absence de titre de transport...

**CONTACTS PRESSE** 

Renaud AUTIE DREAL Centre – Val de Loire Christelle MASCLET Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

> Tél.: 02.38.81.40.35 pref-communication@loiret.gouv.fr

Pour les entreprises verbalisées, ces infractions ont donné lieu au paiement immédiat de 11 790 euros de consignations.

Cette opération de contrôles coordonnés marque la volonté de l'Etat d'être particulièrement vigilant sur le respect des règles de transport routier de marchandises, dans un contexte de forte reprise d'activité du secteur.

## \* Qu'est-ce que le cabotage?

La réglementation du transport routier offre la possibilité pour un transporteur européen de livrer, sous certaines conditions, des marchandises entre deux points du territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dans lequel il n'est pas établi.

Christelle MASCLET
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret